

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Plan Climat Air Energie Territorial de Roi Morvan Communauté

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Roi Morvan Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET.

Un PCAET est un document de planification qui vise principalement à :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Développer la production des énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique

Le 7 avril 2022, le Conseil communautaire a arrêté le PCAET qui doit faire l'objet d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) ouverte et organisée par Roi Morvan Communauté. Le 16 août 2022, le Préfet de la Région Bretagne a adressé un avis sur le contenu du PCAET. En réponse, Roi Morvan Communauté a établi un rapport complémentaire présenté au Conseil communautaire du 30 mai 2024.

En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une PPVE est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET avant son approbation en conseil communautaire. Cette procédure sera ouverte pendant 31 jours consécutifs, du 25 avril au 25 mai 2025 inclus.

Le dossier de consultation comprend :

- Les délibérations n°16 du 14 décembre 2017, n°12 du 1^{er} mars 2018, n°12 du 7 avril 2022, n°3 du 30 mai 2024 et n°21 du 3 avril 2025
- Le diagnostic territorial climat-air-énergie
- La stratégie territoriale et le programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique
- La synthèse de la concertation
- Les avis de l'Autorité Environnementale et du Préfet de la Région Bretagne
- Le rapport complémentaire en réponse

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la consultation, à l'adresse suivante :

<https://rmcom.bzh/consultation-pcaet>

Les intéressés pourront faire part de leurs observations sous forme électronique, à l'adresse suivante : pcaet@rmcom.bzh.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation ne pourra être pris en compte.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de Roi Morvan Communauté :

- Par téléphone : 02 97 23 36 90

- Par mail : pcaet@rmcom.bzh

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations sera rédigée. Le PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté. La synthèse des observations du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que des motifs de la décision, sera consultable sur le site internet www.rmcom.bzh pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.